

CHSCT Newrest Wagons-lits
Bâtiment ex tri postal
87 rue du charolais
75012 PARIS

levis le 05/07/2016
He.

Mr Couteau Olivier, Président du CHSCT

Bâtiment Ex Tri-Postal
87, Rue du Charolais
75012 paris

Copies :inspection du travail :CRAMIF

Paris, 02 Juillet 2016

Protection des biens et des personnes

Monsieur Couteau,

En vertu de l'article L .4131-2 du code du travail, les membres vous adressent un droit d'alerte concernant la mise en place des paniers fils en carton et ce depuis trois semaines à bord des tgv ainsi que les tiroirs chargés et disposés dans le bar en vrac sans armoires prévues à cet effet et posés à même le sol, pénalisant ainsi fortement les commerciaux à travers la manutention que cela génère.

A savoir que grands nombres de ces tiroirs plastiques sont ébréchés et coupants, a cela s'ajoute le chargement des boissons aujourd'hui livrés en bloc dans les frigos, les uns sur les autres à l'équivalence d'une livraison palette, comme dans une grande surface !

Toutes ces manipulations supplémentaires et dangereuses augmentent considérablement les risques de TMS et accidents du travail déjà très importants dans notre activité.

Il est totalement incompréhensible de devoir subir encore des dysfonctionnements de FACILIT RAIL prestataire logistique ayant été repris à votre main depuis le 1er avril 2016,, sachant que le principe de commandes concernant le réassort des paniers devrait être effectué de façon régulière.

Nous vous rappelons, en vertu de l'article L .4132, vos obligations au titre d'employeur de prendre des dispositions nécessaires pour garantir la protection de vos salariés.

Dans l'attente de solutions rapides de votre part, recevez, monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Marianne DEVARS

Secrétaire CHSCT



MC DHENIN

membre CHSCT



pascal LIONET

membre CHSCT



Cathy LEYVAL

membre CHSCT

